

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Monsieur Guillaume VOELTZEL, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, le 31 octobre 2024.

Etaient présents : Guillaume VOELTZEL, Azélie BOUGON, Coralie BOURNONVILLE, Philippe DUFRESNE, Christian HOMMAND, Isabelle INGLIN, Estèphe QUILLET, Xavier LEMETAIS, Benoit MORELLET, Catherine TRAINA, Irène VOILLARD.

Secrétaire de séance : Benoit MORELLET

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 septembre 2024,

Le procès-verbal du 17 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Délibération sur la prévoyance maintien de salaire,

Lors du conseil du 17 septembre dernier, il a été indiqué aux membres du conseil municipal qu'01/01/2025 que tous les employeurs publics ont l'obligation de mettre en place une participation financière au titre de la prévoyance maintien de salaire pour les agents adhérant au contrat. Le coût pour la commune serait de 14€/mensuel maximum.

Le conseil municipal se posait la question de savoir si les agents pourraient choisir leur mutuelle ? Une explication a été apportée par mail en date du 19 septembre.

La déclaration d'intention et le fichier de sinistralité ont été envoyés à la MNT (mutuelle choisie par le CDG27) Cette dernière a donné un avis favorable. Le comité technique du CDG27 a été saisi, il s'est réuni le 5 novembre et a donné une suite favorable.

Il est proposé au conseil de délibérer pour l'adhésion et la participation à la prévoyance maintien de salaire avec le CDG27.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3. Délibération acceptation don du Vestiaire de la Vallée de l'Epte,

Mme DESSE, habitante de Gamaches en Vexin, étant bénévole au Vestiaire de la Vallée de l'Epte, permet à la commune de bénéficier d'un chèque d'un montant de 400€, au profit du CCAS.

Il est demandé au conseil de délibérer afin d'accepter le don du Vestiaire de la Vallée de l'Epte.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Choix sur l'entreprise d'espaces verts pour 2025,

Après avoir reçu la déclaration de cessation d'activité de Phil Paysage, 4 devis ont été demandés pour l'entretien des espaces verts de la commune aux entreprises suivantes : SF paysage, Guitra Jardins, SARL Galmel Paysages, à l'Eure de l'espace fleuri, Racine Caré. Il est demandé au conseil de choisir l'une des quatre entreprises.

Après un tour de table, Guitra Jardins a été retenu avec 8 voix pour.

5. Point sur le projet de réhabilitation des bâtiments communaux,

Le cabinet d'architecte FACTUM SCENARII a été retenu lors de l'appel d'offre de juillet 2024. L'entreprise devant réaliser les diagnostics structure, recrutée par le cabinet d'architecte, a eu des défauts administratifs.

Le marché public de maîtrise d'œuvre est donc relancé avec une nouvelle procédure d'appel d'offre.

6. Point sur les fêtes de fin d'année,

M. le Maire fait un point sur la liste des enfants jusqu'à 12 ans qui pourront choisir entre un livre de chez Page 36 ou un jouet de chez Trésor d'enfant, ils sont au nombre de 32, ainsi que sur la liste des seniors, à partir de 70 ans pour l'attribution des colis, ils sont au nombre de 15 couples et de 27 personnes seules.

La date du spectacle avec remise des cadeaux et des colis est arrêtée au samedi 14 décembre à partir de 15h. Le spectacle n'est pas encore choisi.

Cette année, la réalisation du visuel pour les cartes de vœux est demandée à Mme Emmanuelle LEMETAIS, artiste peintre.

7. Point sur les concessions du cimetière.

Après un tour de table, le conseil municipal décide de différer le projet de reprise des concessions abandonnées du cimetière, le coût pour la reprise de l'ensemble des concessions étant trop élevé (25 concessions non-entretenuées recensées). Néanmoins, il sera demandé un nouveau devis afin de pouvoir reprendre les concessions les plus anciennes. Le montant de ce devis sera proposé au budget 2025.

8. Questions diverses :

- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'une demande d'emplacement d'un camion pizza sur la commune de Gamaches en Vexin. Celui-ci s'installera sur la commune tous les 15 jours (mercredi ou jeudi soir) à partir de mi-novembre.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la Loi « climat et résilience » du 22/08/2021 a posé un objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Un mail a été envoyé au référent territorial ZAN de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure (DDTM) afin de connaître la marche à suivre.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que suite à des problèmes d'évacuation en cas de forte pluie, il a été demandé à la société à EURE TP de réaliser les travaux de reprise de l'avaloir route de Chauvincourt (un curage a été fait par le Département) ainsi que la reprise de l'avaloir au rond-point de la vierge, ce dernier étant régulièrement soulevé.
- Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal du procès-verbal du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur l'aérodrome d'Etrépagny.
- La classe de CM2 de l'école de Vesly organise chaque année un voyage à Pralognan, deux élèves de Gamaches en Vexin sont concernés par ce voyage. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une aide à hauteur de 50€ sera attribuée aux familles concernées. Une délibération sera prise en ce sens et la somme sera prévue au budget en 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25